



Dossier de presse

Vendredi 30 septembre 2022

Conseil de Bordeaux Métropole



SOMMAIRE

I. LE PLAN CLIMAT, FIL CONDUCTEUR DES POLITIQUES PUBLIQUES MÉTROPOLITAINES 4

Bilan carbone du territoire : Bordeaux Métropole va plus loin
Accroître le photovoltaïque sur les zones artificialisées
Multiplier les réseaux de chaleur
Créer des îlots de fraîcheur et des puits de carbone
Veiller à la santé et à la qualité de vie des habitants :
actualisation des cartes du bruit

II. FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS, UNE PRIORITÉ DE BORDEAUX MÉTROPOLE 13

Un nouveau dépôt exemplaire pour les bus du réseau TBM
Le projet du RER Métropolitain avance sur plusieurs fronts
Bordeaux Métropole accompagne et encourage l'essor des mobilités actives

III. LE FLEUVE, UN ATOUT MÉTROPOLITAIN : LANCEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS FLUVIAUX 18

Mobilité, tourisme, développement économique :
exploiter les potentialités du fleuve
Consolider les digues pour se prémunir du risque inondations

IV. DÉVELOPPER DES TERRITOIRES, MIEUX VIVRE ET ENTREPRENDRE 21

Coup d'envoi du projet de réhabilitation du MIN
Quartier de Saige : un PRU d'envergure pour améliorer
le cadre de vie et les services aux habitants
Bordeaux Métropole soutient la vie étudiante du territoire
Des démarches innovantes en faveur de l'emploi et de l'ESS

Après un été caniculaire marqué par les incendies, le conseil de Métropole de rentrée s'est tenu le 30 septembre.

Plusieurs délibérations emblématiques de ce contexte d'urgence climatique étaient à l'ordre du jour. Ainsi, Bordeaux Métropole a adopté son nouveau plan climat, fil conducteur des politiques publiques engagées et dont l'objectif commun est de réduire les émissions de carbone. Créer des réseaux de chaleur, accroître le photovoltaïque ou favoriser les îlots de fraîcheur, plusieurs délibérations votées ce jour s'inscrivent dans ces priorités.

La Métropole poursuit son engagement en faveur des déplacements, notamment pour le développement des transports en commun. Un nouveau dépôt de bus rive droite permettra de desservir plus efficacement le territoire. La mise en œuvre du RER métropolitain et le développement des mobilités actives s'accélèrent.

Ce conseil a également mis le fleuve au premier plan : les élus métropolitains ont voté le schéma directeur des équipements fluviaux. De nombreux projets relatifs à la mobilité ou au tourisme fluvial vont être réalisés.

Côté aménagement du territoire, ce conseil a marqué le coup d'envoi de la réhabilitation du MIN ainsi que celui du PRU du quartier de Saige à Pessac. Enfin, cette séance a permis un focus sur le soutien que Bordeaux Métropole apporte à la vie étudiante.

I. LE PLAN CLIMAT, FIL CONDUCTEUR DES POLITIQUES PUBLIQUES MÉTROPOLITAINES

Délibération 84

Dans un contexte d'urgence climatique, Bordeaux Métropole a pour objectif de faire converger toutes les politiques publiques engagées et apporter des réponses concrètes aux problématiques d'inflation, d'augmentation du coût de l'énergie, de sécurité d'approvisionnement, de biodiversité, de mobilité et de réduction de l'impact carbone.

Dans le cadre du projet de mandature, plusieurs feuilles de route sont lancées :

- Le Schéma des mobilités 2020 - 2030
- La stratégie de développement des énergies renouvelables
- Le Schéma de développement économique
- Le Plan stratégique déchets
- Les dispositifs de soutien à la rénovation énergétiques des logements
- La nouvelle stratégie pour une activité touristique et événementielle soutenable
- Le plan d'actions ESS métropolitain
- La création de la Régie publique de l'eau

Le plan climat voté ce jour en conseil de métropole est le fil conducteur de l'ensemble de ces stratégies et de l'action métropolitaine. Si le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document réglementaire rendu obligatoire par la loi Grenelle II de 2007, Bordeaux Métropole en fait une opportunité pour agir au plus près des habitants et élaborer une stratégie innovante.

Bilan carbone du territoire : Bordeaux Métropole va plus loin

Avec ce nouveau Plan climat Bordeaux Métropole accroît son ambition pour :

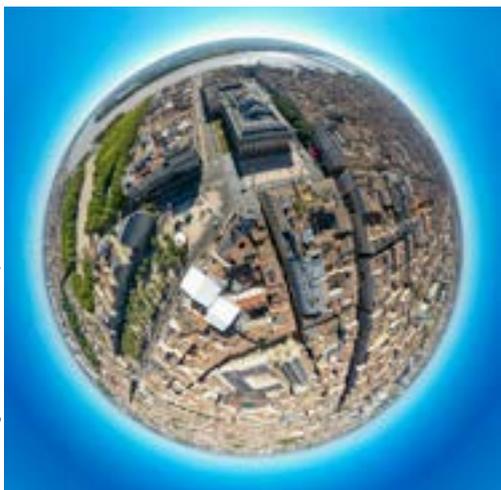
- Faire de la métropole un territoire à énergie positive et bas carbone à horizon 2050
- Accélérer la baisse des consommations d'énergie et accroître la production d'énergie renouvelable locale
- Initier l'animation d'une gouvernance territoriale indispensable pour emporter l'engagement de tous les acteurs dans le projet de transition métropolitain

L'indicateur carbone est l'outil fondamental de pilotage permettant de mesurer l'impact des activités publiques et privées.

**8% c'est la part
d'émissions
de carbone
dont Bordeaux
Métropole
est à l'origine**

Aujourd'hui, Bordeaux Métropole est à l'origine de 8% des émissions de carbone, les 92 % restant correspondent à l'activité de tous les autres acteurs : citoyens, entreprises, associations, structures publiques ou para-publiques.

Réglementairement, seules les émissions directes de gaz à effet de serre (dites émissions scope 1) et les émissions indirectes liées à l'énergie du territoire (dites scope 2) sont intégrées dans le bilan carbone du territoire. **Bordeaux Métropole souhaite aller plus loin en intégrant l'ensemble des émissions générées par le territoire y compris les émissions indirectes (dites scope 3).**



Le Plan Climat repose sur trois grands axes :

- Encourager la formation et l'information afin que l'ensemble des acteurs porte de manière active la responsabilité de faire baisser les émissions de carbone sur notre territoire
- Développer des filières décarbonées et accompagner la transition des entreprises et activités économiques existantes vers un moindre impact environnemental

- Transformer les comportements de tous dans la vie courante : déplacements, habitat, consommation, aménagement de l'espace.

Outre une gouvernance résolument participative, le plan climat s'appuie sur des actions innovantes. **La coopérative carbone**, par exemple, est un dispositif élaboré avec les territoires voisins permettant l'atténuation et la compensation de l'impact carbone en développant des partenariats vertueux. Une offre d'accompagnement sera également disponible pour les communes et les entreprises (mise à disposition d'ingénierie, aide au montage de projets, recherche de financements...). Une comptabilité carbone permettra de mieux comprendre et mesurer l'impact du plan climat sur le bilan carbone du territoire.

Plusieurs délibérations lors de ce conseil de métropole traduisent ces engagements en faveur de la transition écologique. Accélérer l'installation de panneaux photovoltaïques et de réseaux de chaleur, donner sa juste place à la nature, l'ensemble des mesures décidées au cours de ce mandat concourent à faire de Bordeaux Métropole un territoire à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050.

Accroître le photovoltaïque sur les zones artificialisées

Délibération 86

Dans le cadre de sa stratégie de développement des énergies renouvelables, adoptée au conseil métropolitain du 17 juillet 2021, Bordeaux Métropole implante du photovoltaïque sur son foncier, en priorité sur des zones déjà artificialisées (parkings, toitures...).

Parallèlement, la commune d'Artigues-Près-Bordeaux a identifié la redynamisation du Centre Bourg comme l'une de ses priorités, la réalisation d'une halle de marché fait partie de ce projet.

Parallèlement, une ombrière photovoltaïque sera installée sur le toit de la future halle située sur un terrain métropolitain entre l'allée du Parc et l'avenue du Mirail.



Ce dispositif permettrait selon les prévisions de générer une puissance de 100 à 250 kWc. Coût global des travaux estimé à 500 000€ HT dont 40 % à la charge de Bordeaux Métropole.

Multiplier les réseaux de chaleur

Les réseaux de chaleur sont une solution efficace et économique pour produire d'importantes quantités d'énergies renouvelables parfois difficiles d'accès pour un bâtiment seul. Bordeaux Métropole souhaite les développer, les moderniser, les étendre et les diversifier au cours des prochaines années.

Délibération 87

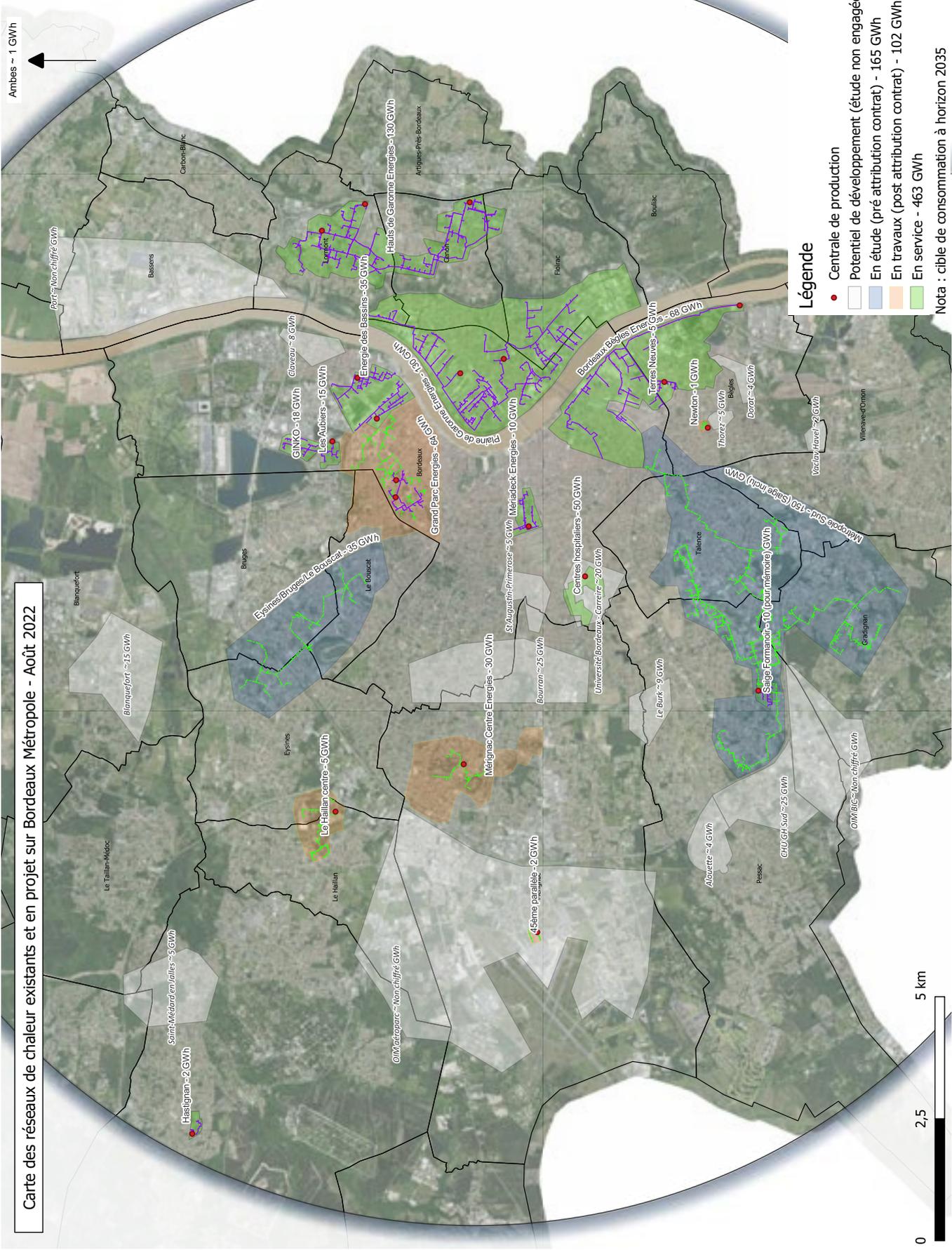
Alimentés par incinération des déchets, biomasse, géothermie ou récupération des calories des eaux usées, on recense 12 réseaux de chaleur en fonction sur le territoire métropolitain. **Parmi les projets à venir, un réseau d'environ 4 kilomètres va être créé dans les communes d'Eysines et du Haillan.**

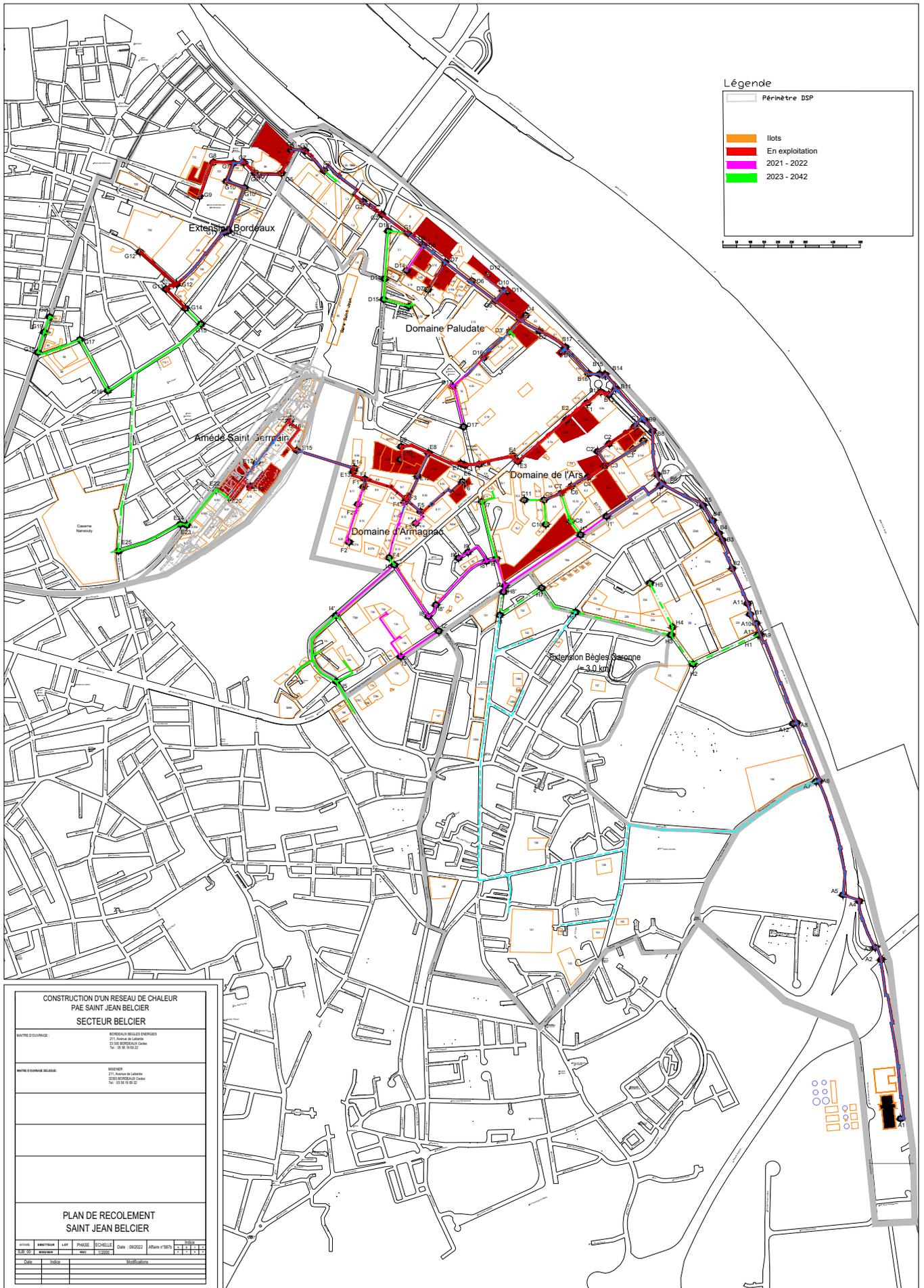
Il desservira une vingtaine de bâtiments (serres horticoles, bâtiments communaux, lycée horticole, collège et une ZAC de 500 logements en construction). La production annuelle de chaleur de 7,6 GWh sera assurée par une chaufferie biomasse et un appoint au gaz. Ainsi le réseau de chaleur sera alimenté par une part d'énergie renouvelable supérieure à 80 %. Le réseau générera une économie annuelle de 1 531 tonnes de CO² par an à terme sur le périmètre global. Engie Energie Services a obtenu le marché en juillet 2022 pour la réalisation, l'exploitation et la maintenance de ce réseau pour une durée de 7 ans.

Délibération 26

Autre grand projet, la réalisation du réseau de chaleur et de froid Saint-Jean Belcier. Situé au cœur du quartier Euratlantique, il alimentera à terme les 570 000m² de bureaux et les 11 000 logements du projet. La solution retenue est très ambitieuse : d'une longueur de 17 km, le réseau de chaleur sera alimenté à 90 % par l'usine d'incinération de déchets de Bègles et permettra d'éviter l'émission de 8900 tonnes de CO² par an. C'est Mixéner, filiale de Régaz-Bordeaux qui a obtenu la délégation de services publics pour exploiter l'installation. Coût du projet : 25 M€.

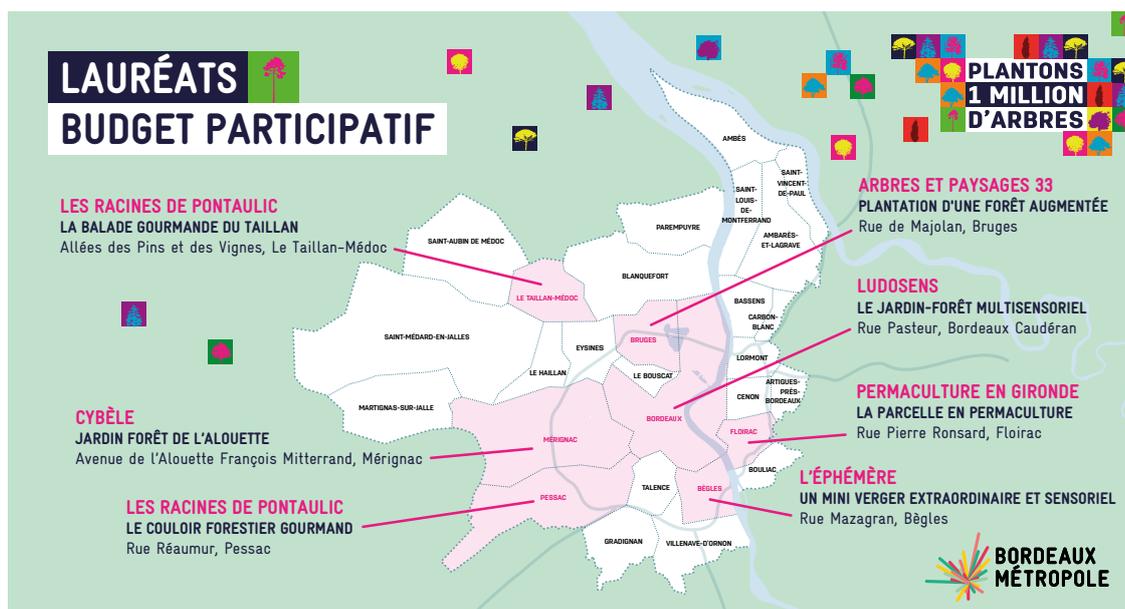
**17 km,
c'est la longueur
du réseau
de chaleur
Saint-Jean Belcier,
il sera alimenté
à 90 % par l'usine
d'incinération
de déchets
de Bègles.**





Créer des îlots de fraîcheur et des puits de carbone

Délibération 98



Sur les deux dernières saisons, 210 000 arbres ont été plantés dans la métropole.

Planter des arbres en ville permet de lutter contre les îlots de chaleur, créer des puits de carbone et renforcer la biodiversité. Sur les deux dernières saisons, 210 000 arbres ont été plantés dans la métropole. Bordeaux Métropole a lancé en janvier 2022 son premier budget participatif lié au programme « Plantons 1 million d'arbres ». **La réalisation des sept projets lauréats a été approuvée lors de ce conseil.**

Sept parcelles appartenant à Bordeaux Métropole ont été mises à la disposition du budget participatif. Les associations candidates ont imaginé différents projets de plantations. Les projets lauréats sont soutenus techniquement et financièrement par la Métropole avec une enveloppe globale de 330 000€ pour 5 ans. Une commission mixte réunissant des citoyens du Conseil de Développement, des experts et des agents de Bordeaux Métropole a travaillé sur le projet de budget participatif et a notamment conseillé les associations porteuses de projets. Plus de 1 600 votes ont été enregistrés pour désigner les projets lauréats.

Projets retenus :

- À Floirac > Permaculture en Gironde - La parcelle en permaculture.
- À Bordeaux > Ludosens - Le jardin-forêt multisensoriel à Caudéran.
- À Bruges > Arbres et Paysages 33. Plantation d'une forêt augmentée.
- Au Taillan-Médoc > Les racines de Pontaulic. La balade gourmande du Taillan.
- À Mérignac > Association Cybèle - Jardin-Forêt de l'Alouette.
- À Pessac > Les racines de Pontaulic. Le couloir forestier gourmand de Réaumur.
- À Bègles > L'Ephémère - Un mini-verger extraordinaire et sensoriel.

Le Parc des Jalles représente 10% du territoire métropolitain.

Délibération 111

Bordeaux Métropole a voté la création de l'Opération d'Aménagement et d'Intérêt Métropolitain (OAIM) du Parc des Jalles en septembre 2021 pour préserver, aménager et valoriser un précieux espace de nature représentant 10% du territoire métropolitain réparti entre neuf communes (Martignas-sur-Jalle, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines, Le Taillan-Médoc, Blanquefort, Parempuyre, Bruges et Bordeaux).

Au sein du parc des Jalles, la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des marais de Bruges est un espace d'une grande richesse écologique et patrimoniale. La gestion de ces 265 hectares de zones humides est confiée à la Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO) par l'Etat depuis 1983. Dans le cadre de ses missions de gestion et d'accueil du public, la SEPANSO occupe la « Maison du Baron », située à l'entrée de la RNN, et propriété de Bordeaux Métropole depuis l'été 2022. **Ce bâtiment très ancien nécessite une réhabilitation dont le budget prévisionnel de 1 650 000€ TTC a été acté lors de ce conseil.**

Délibération 112

Bordeaux Métropole accompagne les communes dans leurs projets. Ainsi, **Martignas-sur-Jalle souhaite convertir la plaine des sports Colette Besson en un grand parc de nature et de loisirs d'environ 22 hectares**, combinant pratique d'activités de loisirs, préservation de la biodiversité et valorisation des paysages.



© E. Leger - Bordeaux Métropole

Ce vaste site, à la confluence du ruisseau d'Estigeac et de la jalle de Blanquefort, est inclus dans l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain du Parc des Jalles. Il présente des enjeux environnementaux forts du fait de la proximité des cours d'eau classés Natura 2000, et d'une mosaïque de milieux naturels (zones humides, mares, boisements et milieux ouverts). Afin de formaliser

le projet et de prendre en compte notamment les enjeux de biodiversité, Bordeaux Métropole apporte un soutien financier à l'étude programmatique, paysagère et environnementale.

Veiller à la santé et à la qualité de vie des habitants : actualisation des cartes du bruit

Délibération 127

Les cartes du bruit sont élaborées à partir de données de trafic, de vitesse et de relief. Des indicateurs réglementaires, représentant les niveaux de bruit moyens sur 24 h (indicateur Lden) et entre 22 h et 6 h (indicateur Ln), sont utilisés pour cartographier le bruit.

Pour le bruit aérien, Bordeaux Métropole s'appuie sur les cartes produites par la Direction de l'aviation civile du Sud-Ouest (DSAC). Pour les autres sources de bruit, la Métropole réalise les cartes sur les 28 communes, à l'échelle du 1/10 000^e. Concernant les bruits routiers et ferroviaires, elle s'appuie sur des données brutes fournies par les gestionnaires. Dans le souci de ne pas fausser les cartes, les données de trafic de l'année 2020 n'ont pas été considérées eu égard à l'état très exceptionnel du trafic pendant la crise du Covid. Quant au bruit industriel, la Métropole affecte à chaque installation soumise à autorisation un niveau de bruyance allant de 1 à 3 en fonction de son activité.

Le bruit routier arrive en tête des sources les plus impactantes pour la population. 11,4% de la population métropolitaine, soit environ 92 600 habitants, est exposée au-delà des seuils réglementaires sur une période moyenne de 24 h. Les communes de Bordeaux (17,8%), Talence (17,7%), Le Bouscat (14,3%) et Villenave d'Ornon (12,6%) enregistrent des taux supérieurs à cette moyenne.

Sur la période nocturne, 2,8% de la population, soit environ 23 000 habitants, est exposée au-delà des seuils réglementaires. Talence (6,2%), le Bouscat (5,5%), Villenave d'Ornon (4,6%), Bordeaux (4%) et Bègles et Mérignac (3,1%) enregistrent des pourcentages supérieurs à cette moyenne.

L'avion arrive en deuxième position avec environ 5 400 habitants exposés au-delà du seuil Lden et 1000 habitants exposés au-delà du seuil nocturne. Ces chiffres, issus des cartes stratégiques du bruit révisées par les autorités de l'aéroport en 2021, sont en stagnation depuis 2018. Le rail arrive en troisième avec environ 1 700 personnes exposées selon l'indicateur Lden et 2 300 selon l'indicateur Ln.

Les cartes du bruit sont révisées tous les cinq ans de manière réglementaire. La Métropole souhaite aller plus loin sur les nuisances sonores notamment dans le cadre du plan local de santé afin d'évaluer plus finement les impacts du bruit.

Eau : quelques chiffres

Délibérations 81, 82

Le rapport annuel permet de revenir sur les principaux chiffres et événements de 2021 concernant les services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Concernant l'eau potable, la régie de l'eau Bordeaux Métropole a été créée le 1^{er} janvier 2021. Elle deviendra opérationnelle pour l'eau potable, l'eau industrielle et l'assainissement non collectif au 1^{er} janvier 2023. Le processus vers la régie s'est poursuivi tout au long de l'année 2021. Malgré l'inflation, Bordeaux Métropole a pris l'engagement de ne pas répercuter les coûts sur les usagers en 2023 mais plutôt de prendre à sa charge le surcoût.

Parallèlement, Bordeaux Métropole a lancé une concertation au sujet du projet de ressource de substitution du Champ Captant des Landes du Médoc.

- En 2021, le service de l'eau potable intéresse 23 communes sur 28, les syndicats de Carbon-Blanc et Martignas / Saint-Jean-d'Ilac intervenant pour les 5 communes restantes.
- Le nombre d'abonnés au service Eau est de 297 642 clients en 2021 contre 290 940 clients en 2020 soit une augmentation de 2,3 %. Il dessert 775 298 habitants sur les 814 049 habitants que compte la métropole.
- Il a été délivré 45,24 millions de m³ d'eau potable en 2021 contre 42,93 millions de m³ en 2020, soit une augmentation d'environ 5% des volumes délivrés. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la population, l'augmentation sensible du volume de remises sur fuites entre 2020 et 2021 (+ 215 000 m³) et la sous-évaluation du volume consommé en 2020 (crise COVID).
- Le volume d'eau prélevé en 2021 dans les nappes souterraines pour Bordeaux Métropole est resté quasi-constant par rapport à 2020 : 56,773 millions de m³ prélevés en 2021 contre 56,625 millions de m³ prélevés en 2020, dont 8,94 millions de m³ dans la nappe profonde de l'Eocène et 9,04 millions de m³ dans la nappe de l'Oligocène captif.
- La totalité de l'eau provient de nappes souterraines. Cette eau est naturellement de très bonne qualité : elle est délivrée aux consommateurs après traitement et désinfection, avec un taux excellent de conformité aux normes sanitaires.
- 104 points de prélèvements sont exploités sur l'agglomération. La longueur du réseau s'établit à près de 3 219 km.
- Pour la tarification, sur une facture standard de 120 m³, le prix de vente du m³ d'eau s'élève à 3,70 TTC/m³ au 1^{er} janvier 2022 contre 3,65 TTC/m³ au 1^{er} janvier 2021 (+1,44 %).

Concernant l'assainissement collectif, la pluviométrie en 2021 est légèrement excédentaire avec 925,2 mm, malgré cinq mois déficitaires de juillet à novembre, soit un excédent de près de 2 % par rapport à une année moyenne. À noter, l'inauguration en octobre 2021 de l'espace pédagogique de la station d'épuration de Louis Fargue suite aux travaux réalisés en 2020.

- Le service d'assainissement de Bordeaux Métropole concerne 27 des 28 communes et dessert 304 698 abonnés assujettis à la redevance contre 292 366 abonnés en 2020.
- Les 6 stations d'épuration ont traité 95,9 M de m³ d'eaux épurés en 2021 contre 101,4 M de m³ en 2020 soit une baisse significative des volumes de 6 %.
- Les 4 340 km de réseau sont gérés à l'échelle du service, dont 1 618 km pour les eaux pluviales, 1 918 km pour les eaux usées et 786 pour les réseaux unitaires.
- La capacité de stockage des eaux pluviales s'élève à environ 2 107 358 m³ correspondant à un total de 237 bassins affermé.
- La capacité de pompage installée s'élève en eaux pluviales à 484 789 m³/h et en eaux usées à 35 463 m³/h pour un total de 184 stations de pompage.

II. FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS, UNE PRIORITÉ DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Bordeaux Métropole poursuit ses efforts en matière de déplacements afin d'offrir aux habitants et visiteurs des modes de transports adaptés à leurs besoins. C'est tout le sens du Schéma des Mobilités 2020 - 2030 qui continue de se déployer sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Délibérations 3, 5, 6

Un nouveau dépôt exemplaire pour les bus du réseau TBM

En matière de transports en commun, Bordeaux Métropole va créer à l'horizon 2025 un nouveau dépôt pour les bus, le 3^e sur l'agglomération.

Après celui de Lescure en cours de réhabilitation complète et celui de Bordeaux-Nord, le nouvel équipement sera situé à l'angle du quai de la Souys et de la rue Aristide Berges à Floirac. Plusieurs transactions financières sont actées par Bordeaux Métropole afin d'acquérir cet emplacement stratégique à proximité du futur pont Simone-Veil :

- Acquisition d'un ensemble immobilier bâti pour une contenance totale d'environ 11 361 m², auprès d'ENEDIS moyennant un prix de 1 445 000€ HT hors taxe,
- Acquisition d'un ensemble immobilier bâti auprès d'EDF moyennant un prix de 1 117 000€,
- Acquisition d'un ensemble immobilier bâti auprès de RTE moyennant un prix de 3 060 000€ HT.

Le nouveau dépôt de bus devrait s'étendre sur 7,3 hectares. **Situé sur la rive droite, entre le pont Simone-Veil et le pont François-Mitterrand, il va permettre d'équilibrer l'offre territoriale par rapport aux deux premiers placés rive gauche et ainsi proposer un maillage plus efficace.**

Ce nouveau dépôt de bus équilibrera l'offre et permettra un meilleur maillage du territoire.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

La nouvelle délégation de service public confiée à Keolis à partir du 1^{er} janvier 2023, et mise en place en septembre 2023, intègre de nouvelles lignes, de nouveaux tracés et de nouveaux bus. Les deux anciens sites n'étaient pas en capacité de s'étendre pour absorber cette évolution.

C'est pourquoi la création d'un nouveau dépôt était indispensable. RTE, propriétaire du terrain, a décidé de céder son foncier à la Métropole. Le futur dépôt va permettre de remplacer deux sites provisoires actuellement en service : quai des Queyries sur la rive droite et rue Jean-Vaquier.

Le site doit accueillir en 2025 plus d'une centaine de bus et accompagner ce matériel roulant en mutation vers une énergie complètement décarbonée. Le dépôt sera équipé pour les futurs bus électriques du réseau de Bus Express mais aussi pour les bus au GNV (Gaz Naturel Véhicule) actuellement en service sur le réseau. Outre le remisage, le site prévoit des ateliers de maintenance, des locaux administratifs et une cantine pour les employés de Keolis

Le projet du RER Métropolitain avance sur plusieurs fronts

Délibérations 92, 93, 96

Le projet du RER métropolitain doit renforcer l'offre de trains du quotidien. Les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) permettront de le développer et d'absorber le trafic nécessaire.

Bordeaux Métropole s'engage avec l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine, à lancer les dernières études et les travaux préparatoires des AFSB dès 2023. Pour cela, une convention de financement prévoit un engagement de la métropole à hauteur de 5,3 M€, soit un tiers du montant global. Ce financement doit couvrir les coûts d'une première tranche de travaux préparatoires jusqu'en 2023 en attendant que la société du Grand Projet du Sud-Ouest soit en capacité technique et financière d'en assurer le portage.

Pour rappel, les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) se déploient sur une douzaine de kilomètres sur les voies existantes de la ligne Bordeaux-Langon. Ils consistent à créer une 3^e voie entre Bègles et Saint Médard d'Eyrans, et une 4^e voie en évitement uniquement au droit des points d'arrêt que sont la gare de Bègles et les haltes de Villenave-d'Ornon, de Cadaujac et de Saint-Médard d'Eyrans. Les 6 passages à niveau présents sur cette portion doivent aussi être supprimés, compensés par la création de nouvelles routes de franchissement des voies ferrées et de voiries de rabattement.

Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine ont lancé en 2021 une expérimentation pour faciliter les déplacements : **les usagers peuvent utiliser leur titre de transports du réseau TBM sur le réseau de train régional de la ligne du Médoc au sein du périmètre métropolitain.** Le tarif pratiqué est celui du réseau TBM. L'expérimentation s'est avérée positive et c'est pourquoi les deux partenaires décident de prolonger jusqu'en 2023 cette initiative qui est étudiée de près dans le cadre des futurs scénarios de grilles tarifaires envisagées pour la mise en œuvre du RER Métropolitain.

La gare de la Médoquine sera à l'horizon 2025 un pôle d'échange majeur de la métropole bordelaise puisqu'elle offrira aux usagers un nouvel arrêt structurant sur la ligne RER diamétralisée Libourne-Arcachon et la ligne du Médoc, en intermodalité avec la future ligne de bus express Pellegrin-Thouars-Malartic.

Il est décidé que les études de projet et les travaux sur le périmètre ferroviaire se réalisent sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF avec un budget global de 24,6 M€ dont 8,2 M€ de participation métropolitaine. Les études et travaux

**Le RER
Métropolitain,
c'est à terme
47 gares en Gironde,
17 sur le territoire
métropolitain
dont 2 nouvelles :
la gare de
Talence-Médoquine
et la halte
Sainte-Germaine
au Bouscat.**

sur le périmètre des espaces publics, c'est-à-dire tout ce qui contribue à l'intermodalité et donc les connexions avec le Bus Express, les V³, les lignes de bus classiques... seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole pour un montant total de 5,2 M€ avec un financement de 2,7 M€ de Bordeaux Métropole. Globalement, ce sont près de 30 M€ qui seront investis au service de la mobilité des métropolitains et extra-métropolitains uniquement sur la gare de la Médoquine à Talence.

La halte « La Grave - d'Ambarès » fait également partie du maillage du futur réseau de RER Métropolitain. Elle se situe sur la ligne de Langon en sud Gironde à Saint-Mariens / Saint-Ysam au Nord qui devrait être opérationnelle à l'horizon 2026 - 2028. Cette gare va ainsi devenir un pôle d'échange intermodal essentiel sur la métropole. **C'est pourquoi Bordeaux Métropole anticipe cette montée en puissance et programme l'aménagement des espaces publics et paysagers autour de la gare : desserte plus attractive, augmentation de l'offre de stationnement des voitures, stationnement sécurisé pour les vélos.** Les travaux dont le montant s'élève à 1 M€ doivent débuter fin 2022 et durer 6 mois.

Projet RER Métropolitain : la concertation du public se poursuit jusqu'au 19 novembre

La plateforme de participation présentant les trois concertations sur les aménagements ferroviaires du projet de RER métropolitain est ouverte : <https://projet-rer-m.bordeaux-metropole.fr/>.

Tout internaute y trouvera :

- une présentation détaillée du projet de RER,
- les accès au dossier de concertation et au dépliant de concertation présentant le calendrier des rencontres.

Chacun pourra apporter sa contribution en ligne, sur des registres en mairies ou lors des réunions publiques, et ce, jusqu'au 19 novembre prochain.

Six réunions publiques sont également prévues.

Bordeaux Métropole accompagne et encourage l'essor des mobilités actives

Délibérations 103, 105, 106



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Le plan vélo, adopté en novembre 2021, a pour objectif de répondre aux attentes des habitants : plus de stationnements sécurisés, lutte contre les discontinuités cyclables, pistes sécurisées et confortables. Plusieurs aménagements font l'objet d'une attention particulière afin de répondre aux besoins des cyclistes :

- **À Lormont**, Bordeaux Métropole programme une résorption de la discontinuité cyclable avenue de Paris / avenue de la Gardette via la réalisation d'un cheminement sécurisé.

Dans le même temps, les trottoirs vont être mis aux normes et sécurisés. Les travaux dont le coût est estimé à 500 000€ doivent débuter en 2023.

- **À Talence**, le contrat de co-développement prévoit l'aménagement de la rue Frédéric Sévène en faveur des modes doux entre la Route de Toulouse et le Giratoire Peydavant/Lamartine. Une voie vélo sur 1,2 km doit être créée afin de proposer aux cyclistes une liaison Est-Ouest entre la Route de Toulouse et le pôle d'échange Peixotto. Plus globalement c'est l'ensemble de l'espace public qui sera requalifié, notamment pour améliorer la circulation des piétons.
- **À Saint-Médard-en-Jalles**, un aménagement cyclable en site propre est prévu avenues de Capeyron et Gay Lussac entre l'avenue de Mazeau et la traversée vers la rue Gay Lussac. Le coût total s'élève à 2,5 M€.

Rapport du délégué Transports, quelques chiffres

Délibération 97



Au regard de la situation exceptionnelle, les chiffres 2021 comme ceux de 2020 sont difficilement comparables à ceux de l'année 2019. La crise sanitaire et les confinements ont eu un impact important sur la gestion de l'exploitation et la fréquentation du réseau de transports TBM.

Malgré ce contexte compliqué, on constate une forte adhésion des usagers.

Principal résultat de l'exercice 2021 : l'année totalise 149 763 136 voyages soit une augmentation de 30,7 % par rapport à 2020 (114 625 296 voyages).

- 94 798 588 voyages pour le réseau tramway en 2021 contre 71 700 249 voyages en 2020 et 101 432 335 voyages en 2019,
- 54 683 261 voyages sur le réseau bus en 2021 contre 42 731 076 en 2020 et 67 664 207 voyages en 2019,
- 281 287 voyages en Bat³ en 2021 contre 193 931 en 2020 et 415 664 voyages en 2019.

L'année 2021 a notamment été marquée par la mise en place de la tarification solidaire, par le lancement officiel du chantier de la ligne de Bus Express entre Saint-Aubin de Médoc et la Gare Saint-Jean à Bordeaux, la poursuite des chantiers de restructuration du dépôt Lescure et de la ligne A du tramway vers l'aéroport, le déploiement du Schéma des Mobilités 2020 - 2030 qui fait la part belle aux transports en commun via notamment l'aménagement de nouveaux couloirs de bus.

Autres données remarquables :

- Plus de 37,6 millions de parcours tous modes confondus en 2021 contre 33,5 millions de km en 2020 (35 millions de km en 2019),
- 87 millions de validations en 2021 contre 68,8 millions en 2020 (109,5 millions en 2019),
- Les recettes tarifaires s'élèvent à 70,3 M€ en 2021 contre 54,6 M€ en 2020 (80,1 M€ en 2019), et les recettes liées aux amendes et infractions atteignent de leur côté 1,3 M€ contre 920 063€ en 2020 et 1,3 M€ en 2019,
- Le taux de fraude mesuré après enquête atteint 4,32 % en 2021 contre 4,72 % en 2020 et 10,5 % en 2019,
- Les parcs relais ont accueilli plus d'un million de véhicules en 2021 contre 838 931 véhicules en 2020 (1,4 millions en 2019), pour un taux d'occupation moyen de 44,2 % (33,5 % en 2020). Globalement, la fréquentation est en hausse de 20 % en comparaison de 2020,
- L'usage du V³ enregistre pour une légère augmentation de 9,8 % par rapport à 2020 avec un total de 1 250 980 emprunts en 2021 contre 1 139 180 emprunts en 2020 (1,8 millions en 2019). La crise sanitaire, l'arrivée de nouveaux opérateurs de free-floating et l'acquisition de leur propre vélo par les usagers du V³ peuvent expliquer cette tendance par rapport à 2019 ,
- La fréquentation du service Mobibus pour les personnes à mobilité réduite s'élève à 102 396 contre 69 686 voyages en 2020, année particulièrement impactée par la crise sanitaire (111 779 voyages comptabilisés en 2019).

III. LE FLEUVE, UN ATOUT MÉTROPOLITAIN : LANCEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS FLUVIAUX



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Délibération 66

La Garonne est l'élément naturel structurant du territoire métropolitain.

Le fleuve est le lien entre les territoires, il relie les deux rives

et doit être considéré comme un espace à fort potentiel. C'est pourquoi, depuis plusieurs années de nombreux projets se sont développés autour et sur le fleuve : croisières fluviales, navettes de transports BatCub, activités sportives et touristiques, construction de ponts et de pontons, réalisation de l'Arena et de la Cité du Vin...

**Actuellement,
Bordeaux
Métropole
gère 15 pontons,
1 port de plaisance,
6 cales
de mise à l'eau.**

Actuellement, la métropole gère quinze pontons dont cinq pour les BatCub, un port de plaisance, six cales de mise à l'eau, cinq terre-pleins techniques, une ligne de mouillage et un corps mort technique sur la Garonne et la Dordogne. Avec le développement des activités nautiques, l'émergence de programmes immobiliers le long de la Garonne (Brazza, Belvédère, Euratlantique) et les ambitions stratégiques de la métropole autour du fleuve, certains équipements risquent d'être saturés. C'est pourquoi Bordeaux Métropole a pour ambition de monter progressivement en puissance en proposant de nouveaux aménagements avec la volonté de développer la navigation et d'offrir plus de services et de facilités de déplacements aux habitants et visiteurs.

À ce jour, 30 opportunités de projets ont été imaginées, la plupart sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, dont 12 opérations d'ores et déjà programmées liées à quatre secteurs d'activités.

- **La mobilité.** Le développement de la mobilité et des modes de transports via le fleuve sont des axes forts inscrits dans le Schéma des Mobilités 2020 - 2030 et dans le futur contrat de Délégation de service public des Transports avec Keolis à partir du 1^{er} janvier 2023. La création de nouvelles dessertes se traduit concrètement par l'augmentation de l'offre Bat³ non seulement en aval du pont du pierre où le service est déjà en activité, mais également en amont en proposant un nouveau réseau de Bat³. L'ambition est d'adapter les pontons existants, de créer de nouveaux pontons en amont et en aval du pont de pierre (4 en 2023 et 6 à l'horizon 2025) et d'acheter de nouveaux bateaux (2 en 2023 et 2 en 2025). L'objectif est d'améliorer la mobilité des habitants entre les deux rives notamment pour ceux qui résident dans les nouveaux quartiers, Brazza, Belvédère, Euratlantique.
- **Le tourisme fluvial.** Bordeaux Métropole est un territoire attractif qui propose un large éventail d'activités touristiques. Le Schéma directeur des équipements fluviaux accompagne ce mouvement en confortant le tourisme fluvial. De nouveaux équipements sont ainsi prévus : l'électrification des quais permettent d'éviter le rejet de particules polluantes des bateaux fluviaux à quais. Les travaux vont se poursuivre puisqu'après les raccordements de l'embarcadère Albert Londres en février 2020 et du pont Ariane en mai 2022, deux nouveaux embarcadères, Lafayette et Thomas Jefferson seront raccordés. Par ailleurs, des études vont être lancées afin de créer de nouveaux pontons et nouvelles haltes sur la Presqu'île d'Ambès et vers le Médoc : Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Louis de Montferrand, Parempuyre, Bassens et Lormont. Par ailleurs, la logistique fluviale et urbaine suppose la création de zones à quais et de pontons adaptés à l'accostage des navires et au déchargement des marchandises pour les livraisons en ville. Enfin, le développement des activités liées aux loisirs ; avirons, canoë, vont également faire l'objet d'un accompagnement.
- **Des actions transversales.** Ce volet comprend à la fois la refonte la signalétique publique et privée « pontons » en lien avec les acteurs du tourisme fluvial et du nautisme, les communes, Keolis, l'Architecte des Bâtiments de France et le Comité local Bordeaux Unesco, mais aussi la valorisation du site Natura 2000 Garonne. L'ambition est de créer des équipements respectueux du patrimoine naturel et de la biodiversité du fleuve.
- **Prospectives.** Bordeaux Métropole pourrait être sollicitée en appui technique et financier de divers projets en lien notamment avec le Grand Port Maritime de Bordeaux.

Consolider les digues pour se prémunir du risque inondations

Délibération 123

Bordeaux Métropole est particulièrement exposée à la montée des eaux dues au réchauffement climatique : un quart du territoire se situe en zone inondable pour l'événement de référence (événement d'occurrence centennal). Bordeaux Métropole anticipe l'élévation des océans à l'horizon 2030 et adoptera d'ici la fin de l'année un nouveau plan d'actions GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations). Cette stratégie définit l'ambition de la Métropole et propose des orientations : réhausse et consolidation des digues, restauration du réseau de ressuyage, etc. Cet important programme de réalisation se déploie notamment sur les parties les plus vulnérables comme la presqu'île d'Ambès.

Le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) assure la gestion des digues domaniales d'Ambès pour le compte de Bordeaux Métropole. Au plus tard le 28 janvier 2024, les digues domaniales du GPMB seront ensuite mises à disposition de Bordeaux Métropole qui en assurera la gestion. Le GPMB assure la gestion de 3 digues domaniales sur le territoire métropolitain : la digue de Bassens, la digue d'Ambès Garonne, la digue d'Ambès Dordogne. **La délibération votée ce jour vise à proposer un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la digue d'Ambès Garonne.**

Cette digue protège une partie de la zone industrialo-portuaire d'Ambès, un enjeu économique fort du territoire. Sa réhabilitation est nécessaire afin d'assurer la sécurité des sites industriels présents à l'arrière de cet ouvrage.

Création d'une aire de grand passage à Artigues-près-Bordeaux

Délibération 121

Dès le début de son mandat en 2020, le président Alain Anziani a marqué sa volonté mettre la métropole en conformité avec la loi. Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019 – 2024 prévoit la construction de deux nouvelles aires dont une sur la rive droite. En effet, trois aires doivent être créées sur le territoire métropolitain mais une seule existe à ce jour.

Deux terrains ont été identifiés : c'est une avancée majeure dans un dossier qui restait bloqué depuis plusieurs années.

En lien avec la commune d'Artigues-près-Bordeaux, un terrain de 4 hectares sur le site dit de « La Blancherie » va être aménagé. Sa capacité d'accueil pourra atteindre 200 résidences mobiles alors que l'occupation moyenne par quinzaine est de l'ordre de 50 caravanes sur la métropole. L'aménagement qui sera réalisé avec les représentants de la communauté des gens du voyage prévoit, pour un coût total de 3,2 M€, la mise en place d'un accès sécurisé et d'un contrôle du site, de plateformes de stationnement des caravanes, des bornes d'alimentations électriques et en eau potable, d'une aire pour la collecte des ordures ménagères, des clôtures et plantations. L'ouverture est programmée au printemps 2023.

Parallèlement, le dossier de la troisième aire de grand passage sur la commune de Mérignac est également sur de bons rails puisque son ouverture est envisagée pour 2023.

IV. DÉVELOPPER DES TERRITOIRES, MIEUX VIVRE ET ENTREPRENDRE

Le projet de réhabilitation du MIN prend forme

Délibération 4



© A. Sibellat - Bordeaux Métropole

Dans le cadre de l'opération d'aménagement d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique, le projet de réhabilitation du MIN (Marché d'Intérêt National) prend forme suite à l'acquisition de parcelles par l'aménageur en charge du projet. Le projet prévoit la requalification et l'extension du site existant et la construction de nouveaux bâtiments. En incitant à consommer local, favoriser les circuits-courts et valoriser nos produits locaux, l'objectif est d'en faire un pôle de référence alimentaire au rayonnement métropolitain et régional. Il s'intégrera plus globalement la stratégie métropolitaine de résilience agricole et alimentaire.

Quelques chiffres : 161 000 tonnes de produits ont transité au MIN en 2021, 100 entreprises interviennent sur le site, environ 700 salariés y travaillent selon les saisons.

Quartier de Saige : un PRU d'envergure pour améliorer le cadre de vie et les services aux habitants

Délibération 88

À l'heure actuelle, 11 Projets de renouvellement urbain (PRU) sont en cours sur le territoire métropolitain. La convention de partenariat entre Bordeaux Métropole, la ville de Pessac et Domofrance relative au PRU de Saige, piloté par Bordeaux Métropole a été votée ce jour en conseil.

Ce projet va permettre la réhabilitation d'environ 1 000 logements, la construction de 260 logements familiaux et étudiants, la construction, la rénovation et l'extension d'équipements publics, la restructuration et la requalification des espaces publics, ainsi que la création d'environ 6 000 m² d'activités économiques et de services sur des terrains contigus.

Le projet induit une « dédensification » de cœur de quartier et prévoit la démolition de 3 tours de 18 étages, la réhabilitation de 10 bâtiments (4 tours de 18 étages et 6 bâtiments de 3 étages) et la construction de 6 ilots en frange et au cœur du quartier (de R + 2 à R + 4). Les programmes de logements visent à diversifier l'habitat dans le quartier.

**Réhabilitation
de 1 000 logements
Construction
de 260 logements.**

**Réalisation
d'équipements
publics
(écoles
et gymnase).**

**Création
de 6 000 m²
d'activités
économiques
et de services.**



Une large concertation est menée pour élaborer la stratégie de rénovation urbaine et prendre en compte les besoins et les souhaits des habitants. Dans cette optique, la Maison du projet est un outil essentiel, implantée au cœur du quartier, au pied de la Tour 4, elle ouvrira au 1^{er} trimestre 2023.

Les objectifs du PRU sont les suivants :

- Développer la mixité sociale et urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités,
- Réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative,
- Rénover le réseau de chaleur urbain et l'étendre sur les nouvelles constructibilités,
- Améliorer l'offre de transports collectifs par l'arrivée du bus express raccordant le quartier à la gare Saint Jean et à l'aéroport de Mérignac,
- Valoriser la trame verte paysagère du quartier, composante forte et reconnue de l'identité du quartier,
- Conforter la qualité des équipements publics : création d'un gymnase, rénovation des groupes scolaires existants, relocalisation de services publics existants,
- Offrir des espaces publics pour renforcer le lien social, des stationnements et des voiries de qualité, pour une meilleure piétonisation du quartier et une sécurité accrue,
- Développer les fonctions économiques (allée de la santé) et commerciales (centre commercial) pour garantir une mixité fonctionnelle et une offre nouvelle en matière d'emploi,
- Changer l'image du quartier et banaliser son fonctionnement et ses usages.

Le projet du quartier Saige est désormais une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain et sa mise en œuvre est assurée par Bordeaux Métropole.

Début opérationnel de la première phase de rénovation : 1^{er} semestre 2024.

Financement :

- Bordeaux Métropole participe au financement à hauteur de 46,14 M€ le projet au titre principalement des espaces et des équipements publics, mais également pour la réhabilitation et l'aide à la pierre
- La ville de Pessac finance 28,68 M€ HT
- Domofrance finance 140,17 M€

Bordeaux Métropole soutient la vie étudiante du territoire

Délibération 126

Bordeaux Métropole est engagée aux côtés des universités de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne, de la Caisse des dépôts, de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine, au sein de l'Opération campus Bordeaux. Ce plan d'investissement exceptionnel lancé en 2008, de plus de 400 M€, vise à réhabiliter une partie des locaux des universités bordelaises et à améliorer les conditions de vie et d'étude sur les campus.

Participation financière à l'Opération campus Bordeaux :

- L'Etat > dotation placée de 475 M€ produisant des intérêts annuels,
- La Région Nouvelle-Aquitaine > 112 M€
- Bordeaux Métropole > 54,6 M€

La participation financière de la Métropole a pour objet de cofinancer des opérations d'aménagement d'espaces publics pour renforcer l'accès et l'attractivité des sites universitaires (28 M€), de financer des opérations immobilières de vie de campus (23,5 M€) et de participer au projet immobilier d'enseignement supérieur et de recherche de Carreire à Bordeaux (3,1 M€).

La délibération votée ce jour prévoit l'aménagement de la rue Hoffmann-Martinot sur le campus Carreire.

Ce campus situé entre le groupe hospitalier Pellegrin du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et le centre Hospitalier Charles Perrens s'étend sur 16 hectares. Il regroupe un ensemble d'établissements de formations et de recherche en santé, ainsi qu'un restaurant universitaire, il accueille environ 13 000 étudiants et 2000 personnels administratifs, enseignants et enseignants-chercheurs.

Délibération 125

La Métropole soutient également la qualité de vie et d'étude sur les sites universitaires. Ainsi dans le cadre de la rénovation du Village universitaire n°3 à Pessac, Bordeaux Métropole participe aux côtés du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) au projet « vie de campus ».

Le Crous porte un projet de réhabilitation et extension des bâtiments E et F du Village universitaire n°3, qui comprend une double programmation : un volet « habitation » avec 365 logements étudiants bénéficiant de l'allocation logement social et un volet « vie de campus ». Objectif de ce dernier : proposer un ensemble de services dédiés aux étudiants dans le but de créer un lieu de vie et d'animation du campus en dehors des activités d'enseignement.

Au sein du Village 3 rénové, le Crous proposera 1 122 m² de surfaces communes et ouvertes à tous les étudiants avec :

- Un dojo rénové, une salle de fitness et une salle de e-sport,
- Des salles d'études, un bar à bandes dessinées, une salle de répétition musicale et une cuisine pédagogique (proposant des cours de cuisine animés par la Banque alimentaire),
- Des espaces de détente extérieurs : un « rooftop », une terrasse suspendue et un théâtre de verdure,

- Un magasin automatique 24/24h et une laverie, qui viendront compléter l'offre très faible du secteur,
- Un salon de coiffure et esthétique : le local est proposé sans redevance à des auto-entrepreneurs qui, en échange, s'engagent à appliquer des tarifs très bas pour les étudiants.

Cette offre sera complétée par un local de 182 m² dédié à une Maison du Vélo qui sera animée par l'association Etu'Récup et viendra compléter le réseau des MAMMA (Maison Métropolitaine des Mobilités Alternatives) du territoire.

Le coût total de cette opération est estimé à 2,7 M€.

La participation de Bordeaux Métropole porte sur un montant de 700 000 €, aux côtés du Crous Bordeaux-Aquitaine pour 2 M€.

Délibération 126

Bordeaux Métropole lutte contre la précarité des étudiants en débloquant une enveloppe de 80 000€ destinée à financer des actions en direction des étudiants les plus fragilisés. Leur précarité s'est aggravée avec la crise sanitaire. La jeunesse étudiante a été marquée de plein fouet par les confinements successifs avec l'arrêt des cours en présentiel, le ralentissement voire l'arrêt des emplois sources de revenus complémentaires, l'accentuation de l'isolement et du mal-être, facteurs de difficultés psychologiques chez de nombreux jeunes.

Le territoire métropolitain accueille plus de 105 000 étudiants dont un quart est boursier.

Des démarches innovantes en faveur de l'emploi et de l'ESS

Délibération 18

Les Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) sont un dispositif imaginé par ATD Quart Monde, Emmaüs France, le Pacte civique, le Secours Catholique, la Fédération des acteurs de la solidarité. Il repose sur un double postulat : personne n'est inemployable, le chômage de longue durée entraîne des dépenses publiques qui pourraient être réorientées vers la mise à l'emploi.

Cette réflexion a donné lieu à un appel à projet de l'Etat pour des expérimentations territoriales contre le chômage de longue durée auquel la Ville de Mérignac a répondu pour les quartiers prioritaires d'Yser-Pont-de-Madame et Beaudésert ainsi que le quartier Pichey reconnu en tant que territoire émergent par l'Association nationale territoires zéro chômeur de longue durée.

Le but est de créer une ou plusieurs Entreprises à but d'emploi (EBE) à but non lucratif, susceptibles d'embaucher les chômeurs de longue durée, en CDI, à temps choisi, en partant des profils et des appétences des publics. Les emplois sont financés par le fonds TZCLD mis en place par l'Etat et le Conseil départemental ainsi que par le chiffre d'affaires de l'EBE. Bordeaux Métropole soutient cette action solidaire et innovante.

Délibérations 58, 62, 60,65

Sur le territoire métropolitain, l'ESS représente 10% des emplois salariés

La métropole affirme son engagement pour l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en votant ce jour une série de délibérations en faveur de l'économie de proximité, de la circularité et de la transition sociale et écologique du territoire.

Ainsi, Bordeaux Métropole apporte son soutien financier à des structures innovantes telles que Jean Fourche, fabricant de vélos de ville souhaitant créer un atelier d'assemblage à Bordeaux dans le quartier Euratlantique ou encore le Garage moderne, lieu hybride mêlant lieu d'accueil des structures de l'ESS, programmation culturelle, réparation automobile et de cycles.

Des conventions de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde ainsi qu'avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine ont pour but de faire du soutien à l'économie de proximité un axe prioritaire.

Délibérations 74

Plan de prévention et de valorisation des déchets : un volet social issu d'un dialogue soutenu



© J.B. Menges - Bordeaux Métropole

Parallèlement au lancement de son plan de prévention et de valorisation des déchets, Bordeaux Métropole s'engage pour une politique ambitieuse en matière de ressources humaines. Ce volet social résulte d'un dialogue soutenu avec les organisations syndicales. Il traite notamment des questions de temps de travail, d'accidentologie, d'absentéisme et de conditions de travail plus généralement.

Cet engagement fort de la collectivité repose sur plusieurs axes :

Sur les missions de collectes

- Mise en œuvre de la réduction de fréquence de collecte, notamment après l'extension des consignes de tri et la mise en place d'une solution de gestion des restes alimentaires,
- Redimensionnement et rééquilibrage de tous les secteurs de collecte pour conserver une charge de travail équivalente et équitable,
- Test « grandeur réelle » avant mise en service de tous les secteurs avec des équipes de collecte pour vérifier le bon dimensionnement et le rééquilibrage,
- Une « clause de revoyure » annuelle avec les organisations syndicales permettant d'évaluer et de dresser un bilan des rééquilibrages réalisés.

Sur la modernisation des espaces de travail

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de renforcement de la sécurité sur les centres de recyclage (gardiennage, vidéosurveillance, conteneurs maritimes...),
- Mise en service d'un nouveau bâtiment d'exploitation à échéance début 2024 sur le site de Latule,
- Réalisation d'un plan ambitieux de construction et de modernisation des centres de recyclage portant sur les dix prochaines années : modernisation de 7 centres de recyclage, restructuration / transformation de 5 centres de recyclage en centres de ressources, création de 3 nouveaux centres pérennes dédiés au réemploi en milieu urbain.

BORDEAUX MÉTROPOLE SOUTIENT LE POUVOIR D'ACHAT DE SES AGENTS

Délibérations 76

Dans le cadre de l'inflation nationale, Bordeaux Métropole augmente le RIFSEEP* des agents de catégories A, B et C d'un montant de 70 € bruts mensuels.

** Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*

BORDEAUX MÉTROPOLE ACCÈDE AU MARCHÉ OBLIGATAIRE

Délibérations 54

La Métropole a bénéficié de volumes de financement importants et très compétitifs auprès du marché bancaire depuis plusieurs exercices. Elle rencontre cependant un besoin croissant de ressources financières pour conduire son programme d'investissement au cours des prochaines années. Bordeaux Métropole se doit donc de diversifier ses sources de financements et ainsi ses prêteurs.

La Métropole a donc engagé les travaux qui lui ont permis de se faire noter par l'agence Moody's au cours de l'automne 2021, préalable indispensable permettant d'accéder au marché obligataire. La Métropole a la possibilité d'y recourir dès le second semestre 2022 dans le cadre d'un programme d'émissions obligataires dit EMTN (Euro Medium Term Notes) afin de poursuivre sa stratégie de diversification de ses sources de financement et ainsi, élargir ses prêteurs, optimiser ses conditions de financement et mettre en avant la stratégie de transition écologique de Bordeaux Métropole.

Cette démarche apparaît désormais nécessaire pour réduire la dépendance de la Métropole vis-à-vis du marché bancaire, accroître sa visibilité et accéder à des volumes importants. En période de crise sanitaire, le marché obligataire a démontré sa robustesse permettant de lever des financements dans d'excellentes conditions.

Après mise en concurrence en début 2022, Bordeaux Métropole a choisi comme banque HSBC qui va donc l'accompagner dans la réalisation de la documentation du programme (conception et rédaction du document d'information) et ses mises à jour. La commercialisation des titres obligataires sera assurée par des agents placeurs, établissements financiers chargés de mettre en relation les investisseurs potentiels avec l'émetteur.

CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Benoît Javot
05 56 99 85 59 - 06 32 55 15 80
b.javot@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

